

LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - Secteur du Bassin de la Souffel



SOMMAIRE

- p.1** Actualités
- p.2** Le glyphosate au centre de préoccupations environnementales
- p.3** Le glyphosate au centre de préoccupations environnementales
- p.4** Jardinage Naturel : conseils de saison par Eric Charton

CONTACT :

Laurent MERGNAC

laurent.mergnac@sdea.fr
Mission Eau - Bassin de la Souffel
Tél. 03 88 19 29 16



www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

EDIT'EAU



L'état actuel de nos ressources en eau reste préoccupant tant en Alsace qu'au niveau national.

Malgré de nombreux efforts mis en oeuvre, plusieurs substances phytosanitaires sont responsables d'une part importante de la contamination

et de la dégradation des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires ont une part de responsabilité à ce constat.

C'est pour cela que sur le terrain, les initiatives locales se multiplient au regard des effets des pesticides sur l'eau ou la biodiversité.

Toutes les actions visant à informer, sensibiliser ou proposer des alternatives doivent être encouragées et pérennisées afin de pouvoir agir ensemble pour le bien commun.

Pierre LUTTMANN,
Président de la Mission Eau
Vice-Président du SDEA

ACTUALITÉS

**ATELIER
17 JUIN**

ATELIER JARDINAGE NATUREL Quoi faire naturellement en juin ?

Avec **Eric Charton**, venez découvrir les trucs et astuces pour jardiner naturellement.

RDV samedi 17 juin à 14h30, au Trait d'union à Neugartheim-Ittlenheim.

**75 ANS
24/25 JUIN**

JOURNÉES DE L'EAU 75 ans d'existence du SDEA !

À l'occasion de ses 75 ans, le SDEA et ses partenaires vous invitent, les 24 et 25 juin prochains aux **Journées de l'Eau 2017**. Un **événement festif, familial mais surtout responsable autour des grands enjeux de l'eau**.

Acteur local de référence dans la gestion de l'Eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, organise un week-end grand public dont l'objectif est de :

- Mieux **comprendre les enjeux de l'eau**,
- Prendre conscience du **rôle de chacun dans la préservation des ressources**,
- Mettre en lumière la **technicité des métiers et les savoir-faire** des hommes et des femmes du SDEA.

Expositions, conférences, animations pédagogiques pour petits et grands, **expériences virtuelles, démonstrations de matériels et expositions de véhicules**, vous attendent au siège du SDEA et au sein de ses ouvrages représentatifs qui ouvriront leurs portes. Venez nombreux ! Plus d'infos ? www.sdea.fr



**GUIDE JARDIN
2017/2018**

GUIDES JARDIN AU NATUREL Devenez acteurs de votre territoire

Les évolutions réglementaires récentes ont apporté des modifications importantes de l'usage des produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, de nombreux produits ne sont plus en vente libre avant l'interdiction de leur vente, détention et usage dès 2019.

Dans ce contexte, la Mission Eau du Bassin de la Souffel du SDEA en partenariat avec la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland a pour projet de **créer un réseau de guides « jardin au naturel »**.

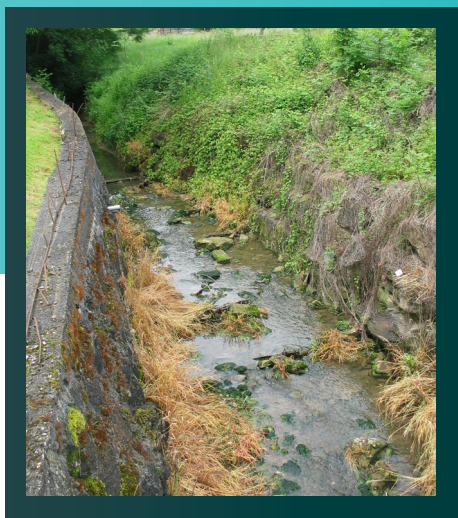
Véritables **relais auprès des habitants** et des autres acteurs du territoire, ces bénévoles auraient pour missions, après une formation initiale, d'**informer et de sensibiliser** les habitants à une **gestion durable des déchets** et à un **entretien du jardin responsable et naturel**.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact auprès de Laurent Mergnac, Mission Eau du SDEA, au 06 42 68 77 24 ou à l'adresse laurent.mergnac@sdea.fr



LE GLYPHOSATE

UNE MOLÉCULE PHYTOSANITAIRE AU CENTRE DE PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES



Destinés à repousser ou tuer les rongeurs, champignons, maladies, insectes et «mauvaises herbes», les pesticides ne sont pas seulement utilisés dans l'agriculture mais aussi dans le jardin du particulier, dans les parcs ouverts au public, pour l'entretien de la voirie, des voies ferrées, des aéroports ou des aires de loisirs. Plus de 60 000 tonnes de pesticides sont utilisées en France chaque année dont du glyphosate, substance active herbicide très utilisée et répandue dans l'environnement et notamment dans les eaux superficielles. Cette contamination parfois très importante pose question.

■ LE GLYPHOSATE, C'EST QUOI ?

Le glyphosate est une **substance active herbicide largement utilisée dans le monde** et représente environ 25 % du marché mondial des désherbants.

Le glyphosate agit de manière **non sélective**. Il est absorbé par les feuilles et véhiculé par la sève, bloquant ainsi la fabrication de protéines et entraînant l'arrêt de la croissance puis la mort de la plante. Il est efficace sur un très grand nombre de « mauvaises herbes » annuelles ou vivaces.

En France, les produits à base de glyphosate sont **utilisés en agriculture, dans les jardins et dans des zones non agricoles** comme les complexes industriels et les accotements de voies ferrées afin de contrôler les herbes indésirables.

Mis sur le marché en 1974 sous le nom commercial « Roundup », le glyphosate a depuis été commercialisé dans le monde entier sous un grand nombre de marques,

entrant dans la composition de centaines de produits. Plus de 300 désherbants à base de glyphosate sont actuellement homologués pour la vente en Europe.

■ UNE SUBSTANCE CONTROVERSÉE

En mars 2015, quelques mois avant que l'autorisation européenne du glyphosate n'expire, des experts du **Centre International de Recherche sur le Cancer ont classé le glyphosate comme « probablement cancérigène » pour l'homme**. Les réglementations de l'Union européenne interdisent l'utilisation de pesticides lorsqu'ils sont considérés comme cancérigènes certains ou probables.

La proposition de le maintenir en vente malgré ces informations a été très critiquée par les ONG et la société civile et n'a pas reçu le soutien des Etats membres.

La Commission s'est finalement vue

obligée d'étendre l'approbation actuelle pendant 18 mois. L'Agence européenne des produits chimiques doit publier un avis sur la sécurité du glyphosate ce printemps. Cet avis, dont un résumé a été publié le 15 mars 2017, **exonère le glyphosate du moindre risque cancérigène pour l'homme**.

La Commission européenne doit faire prochainement une nouvelle proposition aux Etats Membres.

■ GLYPHOSATE : UNE MENACE POUR LES COURS D'EAU

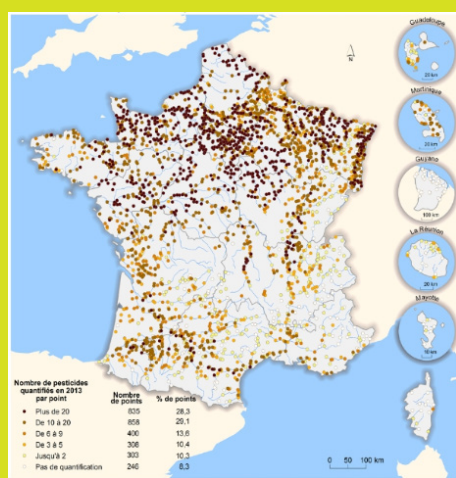
Dans le sol, le **glyphosate se dégrade progressivement** et donne naissance à une autre molécule, l'**AMPA** dont la persistance dans l'environnement est plus longue que celle du glyphosate. Les 2 molécules sont **entraînées vers les cours d'eau par ruissellement ou suite à des pratiques agricoles mal maîtrisées ou des mauvais usages en zones urbaines**.

Des **pesticides sont présents dans la quasi-totalité des cours d'eau français**. Les plus fréquemment rencontrés en France métropolitaine sont des herbicides utilisés pour des usages agricoles et non agricoles ou des produits issus de leur dégradation :

1. **AMPA** (produit de dégradation du glyphosate),
2. **Glyphosate**,
3. **Atrazine déséthyl** (produit de dégradation de l'atrazine, herbicide interdit depuis plus de 10 ans).

En 2013, 92 % des points de surveillance faisaient état de la présence d'au moins une de ces substances, les rares bassins exempts de pesticides se concentrant dans les zones montagneuses ou dans les zones dont l'agriculture est peu intensive.

ZOOM...



Présence des pesticides dans les cours d'eau en France

En 2013, la présence de pesticides est avérée dans 92 % des 2 950 points de surveillance de la qualité des cours d'eau français. Elle est plus affirmée en France métropolitaine (93 % des points touchés) que dans les DOM (51 %).

Dans près de 60 % des cas, plus de 10 pesticides différents ont été retrouvés. Les bassins très touchés correspondent aux zones de grande culture, de type céréales et assimilées, à l'instar de la Beauce, du Bassin parisien, du Nord-Pas-de-Calais ou du centre de la région Midi-Pyrénées. Sont aussi concernés les secteurs viticoles, à l'image du pourtour méditerranéen, ou encore les territoires à

filières spécifiques, comme en Martinique, qui subit une pollution historique au chlordécone employé dans les bananeraies, insecticide interdit d'usage depuis 20 ans.

Nombre de pesticides quantifiés dans les cours d'eau en 2013 - Source : Agences et offices de l'eau, 2015.

■ LE BASSIN DE LA SOUFFEL ÉGALEMENT TOUCHÉ

Entre 2015 et 2016, dans le cadre du **contrat de partenariat Souffel 2027**, le SDEA a mené un **suivi des concentrations de près d'une cinquantaine de substances phytosanitaires** dont le glyphosate **dans les cours d'eau du territoire ainsi qu'en sortie des stations d'épuration**. Plus de 230 analyses ont été menées sur 10 points de prélèvements choisis (7 en cours d'eau et 3 en sortie de station d'épuration, voir carte).

Les résultats ont montré que le **glyphosate était présent dans la Souffel et ses affluents tout au long de l'année** avec des variations de concentrations importantes observées en fonction des périodes d'application des produits à base de glyphosate. Celles-ci peuvent parfois **dépasser très largement les normes de qualité environnementale**.

Les mêmes variations sont observées au niveau des mesures en sortie de station d'épuration. **Le glyphosate est présent toute l'année dans les réseaux d'assainissement** avec une augmentation des concentrations au printemps et à l'automne.

Les substances phytosanitaires ne devraient pas être rencontrées dans

les stations d'épuration car celles-ci ne sont pas conçues pour les éliminer. Les produits phytosanitaires se retrouvent alors directement dans le milieu naturel (voir encadré Le saviez-vous ?).

Concernant l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate, les tendances sont identiques. Celui-ci est présent dans l'essentiel des cours d'eau à des concentrations variables et transite par les stations d'épuration essentiellement à l'automne.

A la vue de ces résultats, il devient donc primordial de **mettre en oeuvre des actions afin que ces molécules ne se retrouvent plus dans le milieu naturel**.

■ ABANDONNER LE GLYPHOSATE

Pour remplacer ce désherbant multitâche, un ensemble de **mesures peuvent être mises en oeuvre et ainsi éviter l'usage de pesticides**.

Depuis le 1er janvier 2017, **les particuliers et les non-professionnels n'ont plus accès au glyphosate ni aux autres herbicides chimiques en libre-service**.

Il devient essentiel de revoir les habitudes de désherbage et de trouver des solutions pour venir à bout sans pesticides des herbes indésirables : les brûler, les arracher

mécaniquement, les pailler, les recouvrir de copeaux de bois ou autres sols artificiels.

De nouvelles pratiques doivent être mises en oeuvre par l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires et notamment par les particuliers dans les jardins afin de préserver l'environnement.

Chaque méthode a ses avantages et ses limites et il appartient à chacun de faire le choix qui lui convient le mieux.

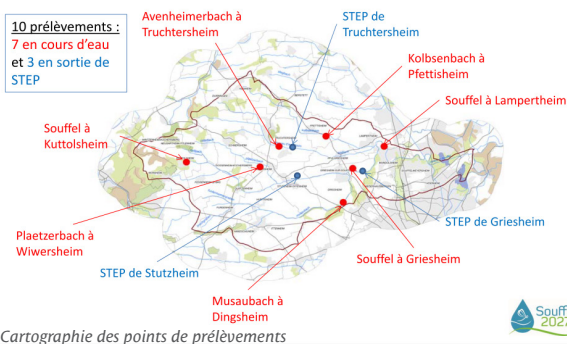
Initiation au jardinage naturel

La commune de Neugartheim-Ittlenheim organise le samedi 17 juin un atelier à destination du grand public sur les bonnes pratiques du jardinage naturel.

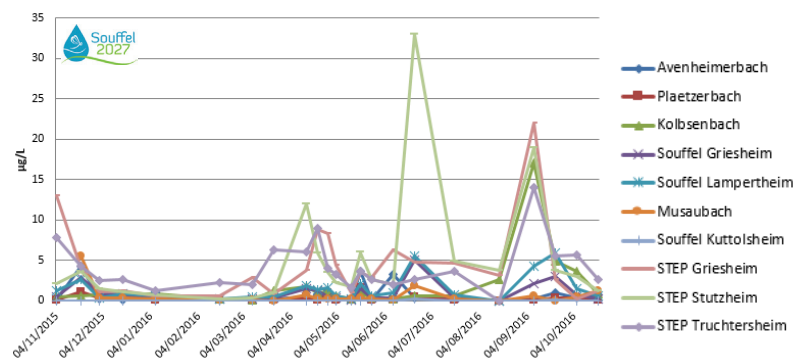
Avec **Eric Charton**, venez découvrir et partager les **bonnes astuces pour se passer des pesticides au jardin**.

Au programme : le potager, les fleurs au jardin, les arbres fruitiers, le gazon, les arbres et arbustes d'ornement, les rosiers...

RDV Samedi 17 juin à 14h30 devant la salle le trait d'union à Neugartheim-Ittlenheim



Cartographie des points de prélèvements



Concentration en glyphosate (bassin de la Souffel)

Le saviez-vous ?



Station d'épuration de Stutzheim-Offenheim

Rôle d'une station d'épuration

Une station d'épuration est destinée à **épurer les eaux usées domestiques ou industrielles avant le rejet dans les cours d'eau**. Le but du traitement est de séparer l'eau des substances indésirables pour le milieu naturel. Une station d'épuration est constituée d'une succession de dispositifs, permettant l'**extraction des différents polluants contenus dans les eaux comme les composés organiques, l'azote ou le phosphore**. Elle ne peut fonctionner correctement que si un réseau d'assainissement performant est installé en amont et qu'aucune substance dangereuse n'y est introduite. De plus, régulièrement, les **réseaux sont unitaires** c'est-à-dire qu'ils collectent l'ensemble des eaux y compris les eaux pluviales pouvant contenir des résidus de produits

phytosanitaires notamment (anti-mousse pour toiture, désherbant...). Le terme «tout à l'égout» employé autrefois est désuet puisque **les réseaux d'assainissement ne doivent collecter que des eaux usées, sans produits nocifs pour l'environnement**. Les déchets toxiques liquides, comme les peintures ou les pesticides, sont nocifs pour les stations d'épuration. En effet, ils détruisent les bactéries épuratrices, ce qui dégrade la qualité du traitement de l'eau. Les stations ne sont pas conçues pour éliminer de telles substances. Elles traversent donc la filière de traitement et se retrouvent directement dans le milieu naturel. Il est donc essentiel de **respecter les filières de recyclage des déchets toxiques** afin d'éviter toute pollution du milieu naturel.

JARDINAGE NATUREL : CONSEILS DE SAISON PAR ERIC CHARTON

DIVERS LÉGUMES D'AUTOMNE ET D'HIVER !

En cette fin de printemps, le jardinier doit déjà penser à l'automne et à l'hiver. Il sème et prépare la succession des légumes.



Le saviez-vous ?

Après le semis, combien de mois sont nécessaires avant de récolter ?

- Betterave : entre 3 et 4
- Carotte : entre 3 et 5
- Chicorée : entre 3 à 4
- Chou brocoli : entre 4 et 7
- Chou de Bruxelles : entre 5 et 6
- Chou-fleur : entre 5 et 7
- Chou pommé : entre 4 et 9
- Courgette : entre 2 et 3
- Epinard : entre 2 et 3
- Haricot vert : entre 2 et 3
- Laitue (printemps et été) : 2
- Laitue d'hiver : 6 à 7
- Mâche : entre 2 et 3
- Navet : environ 3
- Poireau d'hiver : 7
- Radis roses : moins de 1
- Radis d'hiver : 3



■ LE SEMIS ET LE REPIQUAGE

Les semis

Pour le chou, la laitue, la chicorée... : les semis sont faits en ligne ou à la volée en pépinière (espace dédié aux semis dans le potager). Ils sont clairs pour faciliter la croissance des jeunes plants. Le jardinier peut ajouter du sable aux graines pour améliorer ce résultat.

Pour la betterave, l'épinard, le radis d'hiver, la mâche, le navet... : les semis sont faits en pleine terre en lignes, ou à la volée (radis roses).

Au lieu de semer, le jardinier **peut acheter certains plants chez les professionnels alsaciens**. Il gagne en temps 1 à 2 mois et évite quelques soucis de gestion !

Les espèces à repiquer

Le jardinier veille à bien **respecter les distances de plantation**. Pour ne pas perdre de place et ainsi avoir un sol toujours couvert, il peut **repiquer entre les légumes à pousse lente d'autres à pousse plus rapide** comme les laitues ou les radis roses.

A l'endroit du repiquage, il ameublisse le sol à la fourche bêche en faisant des mouvements de haut en bas sur 30 cm (largeur et profondeur). **Il peut mélanger du compost mûr à la terre décompactée**. et dépose sur le sol **un déchet vert du moment** comme la tonte de gazon ou un déchiquetât de taille d'arbustes ou de fanes de légumes (1cm).



Au fur et à mesure des « récoltes de déchets verts », **la hauteur de paillis est complétée**. Cette ressource gratuite crée une litière comme en forêt !

Optimiser la production des haricots verts

Les haricots verts sont semés jusqu'au 15 août car le changement climatique engendre souvent un automne radieux. Ceux semés en juin vont laisser la place en août aux salades (laitue, mâche, chicorée).

Le jardinier n'arrache pas les haricots verts récoltés ; **il cisaille sur place leurs fanes qui prennent le rôle de paillis nourricier**. Il laisse aussi dans le sol les racines qui seront **transformées en nutriments grâce aux vers de terre endogés** (vers moyennement longs, grisâtres ou rosâtres). De plus, l'association entre une bactérie et le l'haricot vert **permet de libérer de l'azote dans le sol** (présent dans des nodosités fixées sur les racines).

Après un léger coup de griffe pour casser les buttes, le jardinier repiquera dans une semaine les différentes variétés de salades.

■ LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS OU LES MALADIES

Si ces futurs légumes d'automne ou d'hiver sont attaqués par des prédateurs ou des maladies, **le jardinier peut utiliser des extraits de plantes**. Par exemple, il fait **une infusion de lavande, de menthe, de sauge ou de mélisse contre les pucerons ou les aleurodes** (choux) : faire frémir 1 litre d'eau dans une casserole, retirer du feu puis plonger 100g de plante fraîche et laisser infuser. Pulvériser le soir sans dilution.

En cas d'échec, **une pulvérisation de savon noir** est une autre solution alternative aux pesticides !

Pour rappel, aucun insecte n'est prédateur du jardin. **Leurs surpopulations sont créées par un déséquilibre, naturel ou non** (sur-utilisation de pesticides, destruction de la faune auxiliaire...), **qui produisent des prédatations importantes**.

LA LETTRE DE L'EAU

n°13 Juin 2017

Édition trimestrielle diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Laurent MERGNAC

Mission Eau SDEA

laurent.mergnac@sdea.fr / Tél. 03 88 19 29 16

Secteur Bassin de la Souffel

www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur Souffel
Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Rome, 67013 STRASBOURG Cedex
Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Conception - rédaction : Mission eau
Photos - illustrations : Missions eau, SDEA, Eric Charton
Impression : OTT Imprimeur Tirage : 10150
N° ISSN : 2273-6573

